



Avenant n° 2 : AVEN -19 - DESR -SR XXXXXXX

AVENANT N° 2

Exercice d'origine : **BP 2019**
Chapitre : **932**
Fonction : **23**
Article :
Programme : **N4112 C Recherche**

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

Convention 17-DESR-SR-04 « Programme de recherche « Eco- épidémiologie de *Xylella Fastidiosa* en Corse 2017-2019 »

ENTRE

La **COLLECTIVITE de CORSE**, représentée par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil Exécutif de Corse,

D'une part,

ET

L'UFFIZIU DI L'AMBIENTE DI A CORSICA - 14 avenue Jean Nicoli - 20250 CORTI (N° SIRET : 391 596 079 000 23), représenté par **M. François SARGENTINI**, u Presidente.

D'autre part,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** la loi du 22 janvier 2002 qui confère à la Collectivité Territoriale de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n° 19/ AC de l'Assemblée de Corse du XXXXX approuvant l'affectation de 127 0000 € au profit de l'Office de l'Environnement relatif à la prise en charge du salaire d'un ingénieur de recherche, chapitre 932, article 65738, fonction 23, programme N4112, sous-programme N4112C - AED
- VU** la délibération n° 19/ AC de l'Assemblée de Corse du XXXXX approuvant la prorogation de la convention 17-DESR-SR-04, d'une année soit jusqu'au 30 décembre 2020, ainsi que la prorogation d'une année du terme des justificatifs à fournir soit jusqu'au 30 juin 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

**La convention N° CONV 17 DESR - SR 04 est modifiée comme suit,
conformément à son article 13
Tous les articles qui ne sont pas cités restent en vigueur en l'état**

Article 1 :

L'article 1, « Objet de la convention » est modifié comme suit :

Par la présente convention, l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica s'engage, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 à réaliser le programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse »

Article 2 :

L'article 2, « Durée de la convention » est modifié comme suit :

La présente convention concerne les années 2017, 2018, 2019, et 2020.

La date de début d'exécution de ce dispositif est fixée conjointement au 1^{er} janvier 2017, et la date de fin d'exécution est fixée au 30 décembre 2020.

Cette convention a donc une durée de 48 mois à compter de la signature par les différentes parties.

Article 3 :

L'article 4, « Condition de détermination du coût du dispositif » est modifié comme suit :

Le coût total du dispositif sur la durée de la convention est de 733 000 €.

Lors de la mise en œuvre du « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse », l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica peut procéder à une adaptation de celui-ci à condition que ces adaptations n'affectent pas la réalisation

de ce dernier. Elle devra nécessairement notifier ces éventuelles modifications à la Collectivité de Corse par écrit.

Article 4 :

L'article 5, « Condition de détermination de la contribution financière » est modifié comme suit :

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant total de 513 000 €, répartis comme suit, 386 000 € au titre de l'investissement et 127 000 € au titre du fonctionnement.

Article 5 :

L'article 6, « Modalité de versement de la contribution financière », est modifié comme suit :

Conformément à la note du 5 février 2013 relative aux modalités de versement des subventions, les acomptes seront versés selon les modalités suivantes :

- 25 % du montant, au titre de l'acompte n° 1, soit 75 000 € (soixante-quinze mille euros) sur appel de fonds,
- Autres montants après reconstitution de l'acompte n° 1 et au prorata des dépenses réalisées et justifiées sur présentation de rapports intermédiaires d'exécution (cf. modèle annexé à la présente convention),
- Le solde sur présentation d'un rapport final d'exécution au titre du solde, c'est-à-dire que l'intégralité du projet devra être justifié (cf. modèle annexé à la présente convention).

Bien évidemment pour chaque rapport intermédiaire et pour le rapport final, des vérifications seront réalisées par les services de la Cullettivita di Corsica conformément à l'article 6, et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 3.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : BP 2017
Chapitre : 902
Fonction : 204181
Programme : 4311 I « Enseignement supérieur - Recherche »

La subvention de 127 000 € demandée au titre du fonctionnement sera imputée sur les crédits et programme suivants :

Exercice d'origine : BP 2019
Chapitre : 932
Fonction : 23
Article : 65738
Programme : N4112C AED « Enseignement supérieur - Recherche »

Les contributions financières seront créditées au compte de l'Office de l'Environnement de la Corse selon les procédures en vigueur.

Les versements seront effectués à :

A l'ordre de **Trésor public-Pairie de Corse** Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica
Compte C2000000000
Numéro 78
Numéro SIRET 391 596 079 000 23

IDENTIFICATION NATIONALE					
BANQUE	DOMICILIATION	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
BDF	AJACCIO	30001	00109	C2000000000	78

Article 6 :

L'article 7, « les justificatifs » est modifié comme suit :

L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, sera tenu de rappeler et/ou de produire pour chaque rapport intermédiaire ainsi que pour le rapport final, comme cela est précisé en annexe :

- Des éléments de contexte :
 - Descriptif,
 - Objectif(s) poursuivi(s),
 - Coût total,
 - Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution.

- Des éléments de justification « physique » et « financière » :
 - Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - Dates, évènements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
 - Etat récapitulatif intermédiaire ou état récapitulatif final des dépenses acquittées certifié par le comptable public,
 - Contrats de travail, factures et autres justificatifs de paiement.

Dans le cadre du ce projet, qui prend fin au 30 décembre 2020, les justificatifs qui en découlent pourront être transmis jusqu'au 30 juin 2021 dernier délai.

Le présent avenant est établi en quatre exemplaires originaux,

Corti, u

Aiacciu, le

A Presidente di
L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica,

U Presidente di u
Cunsigliu Esecutivu di a Corsica,

François SARGENTINI

Gilles SIMEONI

ANNEXE 1 Attestation de début d'exécution

**ATTESTATION DE DEBUT D'EXECUTION DE
L'OPERATION**

Projet :
Numéro de délibération CE/AC :
Numéro d'arrêté et ou convention :

ATTESTATION DE DEBUT D'EXECUTION DE L'OPERATION

Je soussigné (nom, prénom, qualité), certifie que la réalisation du projet
« XXXXXXXXXXXXX » a débuté le

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette attestation est à retourner à l'adresse ci-dessous :

CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE

Direzziune di l'insignamentu superiore è di a ricerca/ Direction de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Serviziu di a ricerca /Service de la recherche

Tel : 04 20 03 96 34

Indirizzu elettronicu/ Courriel : marc.benedetti@ct-corse.fr

Palazzu di a Cullettività di Corsica

22, cours Grandval - 22, corsu Grandval

BP 215 - 20187 Aiacciu Cedex 1

www.isula.corsica

ANNEXE 2 Rapport intermédiaire



DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SERVICE RECHERCHE

RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE

Direzzione di l'insignamentu superiore è di a ricerca/ Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

Serviziu di a ricerca /Service de la recherche

Tel : 04 20 03 96 34

Indirizzu electronicu/ Courriel : marc.benedetti@ct-corse.fr

Palazzu di a Cullettività di Corsica

22, cours Grandval - 22, corsu Grandval

BP 215 - 20187 Aiacciu Cedex 1

www.isula.corsica

ANNEXE 3 Etat récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées et payées

ETAT RECAPITULATIF INTERMEDIAIRE DES DEPENSES REALISEES ET PAYEES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures			Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture	Date de facture				
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquiescement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à.....le.....

Signature et cachet*

* de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privés (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

ANNEXE 4 Rapport final d'exécution



DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SERVICE RECHERCHE

RAPPORT FINAL D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE

Direzzione di l'insignamentu superiore è di a ricerca/ Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
Serviziu di a ricerca /Service de la recherche
Tel : 04 20 03 96 34
Indirizzu electronicu/ Courriel : marc.benedetti@ct-corse.fr
Palazzu di a Cullettività di Corsica
22, cours Grandval - 22, corsu Grandval
BP 215 - 20187 Aiacciu Cedex 1
www.isula.corsica